L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.

PAR BULLITT, MAGNE & Cie.
No. 29, Rue Chartres.

ONE YEAR QUOTIDIENNE.....	$12	Payable d'avance
DO. TRois FOIS PAR SEMAINE,	$6	

NOUVELLE-ORLEANS:
VENDREDI MATIN, 20 AOUT 1841.

POUR GOUVERNEUR:
HENRY JOHNSON.

LES CHRETIENS EN ORIENT.

Les maladroites tentatives constitutionnelles du gouvernement turc et surtout l'intervention active des puissances Européennes dans les affaires d'Orient ont amené un changement radical dans l'esprit des populations chrétiennes soumises à la domination musulmane. Ces populations, répandues dans l'Espagne des Rives du Danube à l'embouchure de l'Euphrate, subissent patiemment le joug qui pèse sur elles depuis des siècles, l'habitude semblait avoir adouci pour elles les rigueurs de leur asservissement; elles étaient plongées dans une sorte d'engourdissement qui leur ôtait en partie le sentiment de leurs souffrances. Et voilà qu'on est venu les réveiller; voilà que sans doute sans le vouloir, on leur a inspiré des désirs, des espérances qui cherchent à se réaliser, voilà qu'on leur a montré un avenir d'indépendance et qu'elles s'élancent vers lui avec une sainte impatience. Ne doutons-nous pas être presque arrivés à cette destinée meilleure qui semble leur être promise ? Les deux causes que nous avons signalées y tendent ou du moins expliquent leur empressement.

La charte de Gulhane, si peu conforme à l'esprit des Turcs, si antipathique à leurs habitudes et à leurs croyances, si peu intelligible pour eux, a eu pour les chrétiens sujets de la Porte un sens bien clair, une portée bien haute. Elle a été l'acte de rédaction des Rajas : en proclamant l'égalité entre tous les sujets de l'Empire. Turcs ou Giaours, Musulmans ou Chrétiens, elle donnait aux uns ce qu'elle ôtait aux autres : elle affranchissait les Turcs en fortifiant les chrétiens. Cette révolution d'égalité que recevaient de la main du Sultan de malheureuses populations si longtemps marquées d'un signe d'infériorité, frappées d'un sceau de dégradation, fit revivre en elle le sentiment de leur dignité : elles relevèrent des bras la tête, et prirent la résolution de revendiquer au besoin par la force la jouissance de ces droits qu'on les forçait à reconnaître. Puis lorsqu'elles virent les armées et la diplomatie chrétiennes se mêler d'une façon si énergique à la cause orientale, lorsqu'elles sentirent que l'Empire s'écroulait et qu'à la main de fer qu'avait les forçait à courber la tête, ne pesait plus sur elles, elles soupçonnèrent l'espoir d'une entière délivrance et ne put ni résister à cette soif d'indépendance toujours vivante au cœur de l'homme : elles se sont insurgées en invoquant la religion, l'humanité, la civilisation des chrétiens dans l'influence est toute puissante à Constantinople, chez se sont dit que ces cris étaient entendus et leur vont et ne tarderaient pas égorger leurs frères lorsqu'il dépend d'eux de les sauver, elles ont pris les armes au souvenir de la Grèce affranchie par son courage et par la protection de l'Occident, elles ont voulu se montrer dignes de la liberté qu'elles réclamaient au retentit pour elle au camp qui depuis des siècles n'a pas cessé pour la patrie, elles ont eu enfin la généreuse ambition de faire revivre leur nom, leur culte, leur indépendance, de sorte que l'avenir de cet empire, ce qu'avait l'aide de la fatalité conquérant des Turcs et que laissa écrouler ce nouvel fatalisme abrutit.

Et maintenant que fera l'Europe en présence de cette insurrection dont elle-même a involontairement donné le signal, succourgé les espérances ? L'abandonnera-t-elle au hasard de sa destinée, et renonçant à cette intervention qui ne s'est encore signalée que par des désastres, laissera-t-elle les chrétiens de l'Empire futur et faire leurs conditions avec des maîtres dont le pouvoir est aujourd'hui sorti problématique ? Bien ce n'est pas ce qu'on peut dire, quel parti prendra-t-elle ? L'effet de l'Empire envers ses Chrétiens ? Nierait-elle le droit des chrétiens et les forcerait-elle à subir le joug des Infidèles ? Si elle n'est pas ainsi, elle ne devrait tout elle doit maintenir cette *intégrité* de l'Empire qui déjà lui a coûté si cher ! Inextricable et dualheureux corrélations, qui ne sont sorti pour des Turcs que des maux, rebelles, livrés sans défense aux vengeances des Pachas ! On aura cru, a-t-elle, reconnaissant noblement le rôle qu'elle a joué dans l'affranchissement de la Grèce, protéger des infortunés qui tournent vers elle des mains suppliantes et se faire la protectrice de leur foi, de leur nationalité, de leur liberté ! Rien n'infirme encore la décision que prendront les gouvernements Européens et des conjectures seraient superflues. Cependant l'insurrection chrétienne se propage, et les plus vives sympathies se prononcent en sa faveur parmi les peuples de l'Occident, jusqu'à ce qu'on voit pour que l'entraînement populaire soit assez énergique pour forcer les gouvernements à compléter aujourd'hui l'œuvre commencée par eux en 1821 !

Nous ne savons en vérité ce qui a pu provoquer la grande colère du *Courrier*, il faut qu'il soit prodigieusement susceptible ou qu'il ne nous ait pas compris.

"Les organes de l'ancienne administration, avons "nous dit, continuent leur opposition, les uns brutale- "ment les autres par insinuation." Si le *Courrier* s'est placé de lui-même, dans la première catégorie, nous n'y soutions que faire, car franchement nous l'avons mis, nous, dans la seconde. Nous reconnaissons même avec plaisir que, depuis la fin de la dernière lutte électorale, tous les journaux de la Nouvelle Orléans sont empreints d'une modération de la quelle ils devraient jamais s'écarter.

En ce qui touche la question elle même, nous ne pouvons qu'engager le *Courrier* à relire notre article.

A une assemblée du grand jury qui a eu lieu hier, il a été déclaré qu'il n'y avait pas lieu à suivre contre le général Smith et le major Henry, dans l'affaire Lucas; le Lieutenant accusé d'avoir mis le feu à sa maison de campagne, a également acquitté de l'accusation qui pesait sur lui.

ENCORE UNE VICTIME PAR IMPRUDENCE.

Hier dans la journée un marchand de fruits italien, dont nous ignorons le nom, voulut s'élancer dans les chars du rail-road du lac Pontchartrain à l'instant où ils passaient devant la barque du rail road du Golfe du Mexique. Le pied lui a glissé, les roues l'atteignirent et le broyèrent sous la roue et sous la tête broyée. Il mourut immédiatement.

COUR DU RECORDER DE LA 1re. MUNICIPALITE.

Un M. Felix Rieder tenant une pharmacie rue de la Vieille Levee, no. 133, en face du marché aux légumes, a comparu hier devant l'honorable Paul Bertus, sous la prévention d'exercice illégalement la profession de pharmacien. Après des débats intéressants la cour a reconnu que l'accusation était fondée attendu que le dit Rieder n'a pu produire aucuns titres de capacité et pour cette raison l'a condamné à l'amende suivant le vœu de la loi.

On doit se rappeler qu'un M. McHenry a été arrêté de l'autre à Natchitoches et mis en prison comme accusé d'avoir volé des esclaves. Lors de son arrestation on fit connaître cette circonstance que McHenry avait été arrêté au moment où il remplissait ses fonctions de maître de poste. Il paraît qu'il était non seulement maître de poste, mais juge de comté au Texas ayant obtenu cette dernière place par élection peu de temps avant son arrestation.

Mais, ce qu'il y a de plus curieux ce sont les circonstances qui ont amené son arrestation. A l'élection du juge de comté il ne l'emporta que de quelques voix sur son concurrent un certain Jackson. Il était résulte de cette lutte très chaude un sentiment d'hostilité très prononcé de la part du battu contre le vainqueur. Ce n'est pas tout, Jackson était accusé de meurtre et lors du jugement de l'affaire devant une cour spéciale, le juge Hansford qui présidait, ayant acquis la certitude que la cour était encombrée des amis de l'accusé et qu'ils avaient manifesté d'une manière non équivoque l'intention de le délivrer de force s'il était condamné, crut de son devoir d'ajourner son arrêt et il se rendit à la résidence du juge McHenry, déclarant que attendu les circonstances, il ne voulait plus siéger. Malgré le départ du juge la cause n'en fut pas moins continuée, le jury ayant nommé un Président pour remplir les fonctions du juge. Les plaidoiries furent continuées devant ce nouveau tribunal et le prisonnier acquitté. Encouragé par ce succès inespéré l'accusé et ses amis prirent la résolution de satisfaire leur animosité contre McHenry et sachant qu'une récompense avait été offerte à Natchitoches, pour son arrestation, ils l'arrêtèrent chez lui et le conduisirent à Natchitoches où il se trouve maintenant en prison attendant son jugement.

Nous voyons par le *Natchitoches Herald* qu'une famille avait été empoisonnée par un cuisinier esclave. M. Hyde et toute sa famille a cessé toutes près de violentes nausées immédiatement après le déjeuner et plusieurs personnes n'ayant pris que du café, en sont encore un empoisonnement. Le cuisinier, le reste du café qui avait été servi au déjeuner fut soumis à l'analyse et l'on reconnut bientôt qu'il contenait une forte dose de racines de Jamaica, poison très actif. Le cuisinier est en prison.

DES INCENDIES.

[Voir l'Abeille d'hier et d'avant hier.]

Les magistrats, n'ont en dit, ne doivent agir qu'autant qu'il y a plainte portée, *affidavit*; mais pour un incendie qui le fera ? le propriétaire ? mais si comme on l'a déjà vu, guidé par une spéculation criminelle, il est lui même l'auteur de l'incendie, il a ses gardiens bien, les voisins ? ont fait leurs les dangers qu'elle est le chemin) qu'on oublie plus vite que le danger de la voisine. Je conçois qu'on l'exige cet affidavit pour une affaire individuelle; mais lorsqu'un crime commis au préjudice de la communauté est signalé par la notoriété publique, le ministère public n'a-t-il donc pas le droit, je dirai plus, n'est-il pas de son devoir d'agir de son autorité privée dans l'intérêt de la loi de la société ? En cas d'incendie qui éclatera plus tard

Maxime de Courseulles, entra en conséquence et [illegible] [illegible] [illegible]